



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT No. 263-2016 TENUE LE 3 OCTOBRE 2016 À 19H45 À LA SALLE OLIVIER-GAGNON DE L'HÔTEL DE VILLE LOUIS-ROY.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Judes Landry, maire**  
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1  
Régis Soucy, conseiller du district no. 2  
Simon Landry, conseiller du district no. 3  
Richard Émond, conseiller du district no. 4  
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** Keven Gauthier, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Monsieur Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du 1<sup>er</sup> Projet de Règlement no. 263-2016, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le 1<sup>er</sup> Projet de Règlement no. 263-2016 **visé à amender le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets et camps) » dans la zone Eaf.12.**
2. Le 1<sup>er</sup> Projet de Règlement no. 263-2016 **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.**
3. Le 1<sup>er</sup> Projet de Règlement no. 263-2016 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question dans l'assistance.

L'assemblée publique de consultation est close à 19h59.

---

**JUDES LANDRY**  
**MAIRE**

---

**KEVEN GAUTHIER**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 octobre 2016.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Judes Landry, maire**  
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no.1  
Régis Soucy, conseiller du district no. 2  
Simon Landry, conseiller du district no. 3  
Richard Émond, conseiller du district no. 4  
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**      Keven Gauthier, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

**RÉS.01.10.16**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

14. a) **Autoriser demande d'aide financière pour la restauration de la salle polyvalente de l'aréna – Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.**
14. b) **Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'une pelle hydraulique sur roues et d'un chargeur sur roues.**
14. c) **Réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain / Participation financière de la ville – Surplus et/ou Fonds de roulement.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.10.16**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 13 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016** soient et sont approuvés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.



RÉS.03.10.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#6700 à #6723** ainsi que **#29462 à #29523**, pour un montant total de **248 495.49\$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2016

À la séance tenante, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 septembre 2016 ont été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil.

RÉS.04.10.16

ACCEPTER SOUMISSION ASPHALTAGE / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 194 226.60\$ + TX – PROGRAMME TECQ

À la suite d'une demande d'appel d'offres, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ la seule soumission déposée**, soit celle de « **Les Entreprises Mont-Sterling Inc.** », au montant de **194 226.60\$ + taxes**, relative aux **travaux d'asphaltage des rues de l'Église et de l'Hôtel de Ville**; cette dépense étant appropriée à même le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**.

**ADOPTÉE**

RÉS.05.10.16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – 20 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une aide financière**, de l'ordre de **vingt mille dollars (20 000.\$)**, au **Centre de Plein Air Cap-Chat** afin de permettre à l'organisme de rencontrer leurs obligations financières et préparer le début de la saison hivernale 2016-2017; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉE**

RÉS.06.10.16

AUTORISER DÉPLACEMENTS DE LA TRÉSORIÈRE À MONT-JOLI POUR RENCONTRE « ASSURANCES DE DOMMAGES » / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la trésorière à assister à une rencontre** concernant les « **Assurances de dommages Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie** » qui se tiendra le **13 octobre prochain à Mont-Joli**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**



RÉS.07.10.16

ÉTABLIR TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF  
CLAUDE-JOURDAIN

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONSERVE LE STATU QUO** quant aux tarifs de location de la glace de l'aréna, à savoir :

√ Hockey.....	75.00\$
/ heure	
√ Hockey- bottines.....	65.00\$ / heure
√ Tournoi.....	65.00\$
/ heure	
√ Hockey.....	52.50\$ / heure
	Roller

ADOPTÉE

RÉS.08.10.16

MANDATER ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE POUR DESCRIPTION TECHNIQUE  
TERRAIN CIMETIÈRE / M. CHRISTIAN L'ITALIEN – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** l'arpenteur-géomètre, M. Christian L'Italien, pour la confection d'une description technique visant les lots 65-82-7 P et 65-82-8 P, du Rang Un, Canton Cap-Chat, d'une superficie de 4 292,88 m<sup>2</sup>; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.10.16

MANDATER NOTAIRE POUR CESSION DE TERRAIN CIMETIÈRE / Me CÉCILE  
LACASSE – BUDGET RÉG. & AUTORISER SIGNATURES

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la notaire, Me Cécile Lacasse, pour la rédaction de l'acte notarié concernant la cession d'un terrain (lots 65-82-7 P et 65-82-8 P, Rang Un, Canton Cap-Chat) en échange d'une servitude de passage de la rue de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au budget régulier.

Il est, de plus, résolu que **MM. Judes Landry et Keven Gauthier**, respectivement maire et directeur général-greffier, **soient et sont autorisés à signer** tous les documents inhérents à cette transaction.

ADOPTÉE

RÉS.10.10.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PONCEAUX / RÉAL  
HUOT INC. – 4 929.60\$ + TX – PROGRAMME PAARRM & BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#5313721 du 22-09-2016) de **Réal Huot Inc.**, au montant de 4 929.60\$ + taxes, concernant l'achat de ponceaux; le coût étant approprié au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et au budget régulier.

ADOPTÉE



RÉS.11.10.16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 263-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « MEUBLÉ TOURISTIQUE (CHALETS & CAMPS) » DANS LA ZONE Eaf.12

Il est proposé par RICHARD ÉMOND et résolu unanimement que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 263-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets & camps) » dans la zone Eaf.12 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.12.10.16

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ARÉNA – PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

Il est proposé par SÉBASTIEN LANDRY et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière servant à la restauration de la salle polyvalente du Centre sportif Claude-Jourdain (aréna), et ce, dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités – Volet 2 – Infrastructures collectives.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer** tous les documents relatifs audit Programme.

ADOPTÉE

RÉS.13.10.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES ET D'UN CHARGEUR SUR ROUES

**MONSIEUR SÉBASTIEN LANDRY**, conseiller du district no. 5, donne **AVIS DE MOTION** qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un **Règlement décrétant un emprunt de ± six cent mille dollars (600 000.\$)** servant à l'achat d'une pelle hydraulique sur roues et d'un chargeur sur roues.

ADOPTÉE

RÉS.14.10.16

RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE – SURPLUS ET/OU FONDS DE ROULEMENT

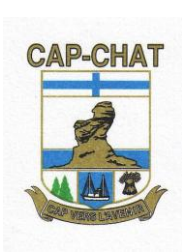
**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée pour la réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada (PIC150) dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du financement provient de la Ville de Cap-Chat;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire connaître la provenance des fonds de sa participation financière audit projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la participation financière de la ville, dans le cadre dudit Programme, sera prélevée au surplus et/ou au Fonds de roulement de ladite municipalité et non issue de la Taxe d'accise fédérale sur l'essence (TAFE).

ADOPTÉE



**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 20h12 et il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que l'assemblée soit et est levée.

---

**JUDES LANDRY**  
**MAIRE**

---

**KEVEN GAUTHIER**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**